



Liminaire CHSCT et CTL DUERP du 25/06/2019

Monsieur le Président,

Ce CHSCT se réunit aujourd'hui pour la première fois après la diffusion le 7 juin dernier de la géographie « massacrée ».

Le conseil syndical de Solidaires Finances Publiques s'est réuni à Paris la semaine dernière et a réaffirmé son opposition ferme au projet de la nouvelle cartographie, improprement appelée revisitée.

Le conseil syndical, par sa motion, votée à l'unanimité, a décidé **d'aller à tout moment et en tout lieu** chercher les éléments permettant une information complète dans le but de faire comprendre aux personnels, la dangerosité, pour le service public, pour la DGFIP et pour eux-mêmes, des plans du gouvernement.

Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit d'un projet de dynamitage global de la DGFIP (Missions/Emplois/Structures), qui réduit ses missions et son réseau à cause de la paupérisation de ses moyens et des suppressions d'emplois.

L'objectif des pouvoirs publics ne vise aucunement, malgré la propagande gouvernementale, à renforcer la présence, la proximité et la technicité de la DGFIP au profit de ses usagers.

Solidaires Finances Publiques appelle les personnels à combattre par tous les moyens et dans l'unité la plus large possible ce projet d'une DGFIP « low-cost », aux conséquences mortifères pour le service public et pour eux-mêmes.

Solidaires finances publiques poursuivra son interpellation des élus, de leurs associations, des contribuables et des usagers ainsi que la mobilisation des personnels afin de leur faire mesurer les reculs que porte cette profonde transformation de la DGFIP que nous refusons.

Concernant la convergence des plateformes, suite aux différentes réunions avec la SRP, les agents de la DIS sont toujours très inquiets de leur avenir.

De nombreux points sont encore très obscurs :

- le temps documentaire,
- la documentation,
- la rémunération,

- les missions et l'organisation des CC,
- l'organisation de la journée de travail .

Nous souhaitons également, lors des prochains CHSCT, que la convergence des plateformes soit systématiquement mise à l'ordre du jour des débats.

Les incidents et chocs acoustiques sont des évènements qui ont pris place malheureusement régulièrement à la DIS. Cinq incidents acoustiques se sont produits à Lille depuis le mois de mai.

Les personnels des centres d'appels téléphoniques sont soumis à plusieurs types de contraintes et de pressions dans leur travail, du fait même de la nature de leur activité : environnement bruyant, conversation constante avec des écouteurs, agressivité possible des usagers....

Les agents sont exposés dans leurs environnements de travail à de multiples risques qui ont des conséquences sur leur santé : troubles musculo-squelettiques, troubles auditifs, troubles psychosociaux.

L'amélioration des conditions de travail des personnels, la suppression ou la réduction des risques professionnels passent par une analyse du travail et de son organisation, une étude des postes et des espaces de travail.

Nous souhaitons rappeler, qu'à la suite de la survenance de plusieurs chocs acoustiques, la DGFIP a défini les modalités de la surveillance médicale qui doit s'appliquer aux personnels de ces services :

- avant chaque prise de poste un bilan auditif sera réalisé ;
- les agents seront suivis annuellement par le médecin de prévention en application de l'article 15-1 du décret 82-453. A cette occasion une surveillance visuelle et auditive sera exercée ;
- un examen audiométrique sera pratiqué tous les 3 ans.

De même, tout agent qui le souhaite peut solliciter un entretien avec le médecin de prévention (article 22 du décret 82-453).

Nous souhaitons donc aborder lors de ce CHSCT :

- l'application de ces mesures à la DIS,
- l'analyse et les actions menées suite aux derniers chocs / incidents acoustiques intervenus à la DIS,
- premier point d'étape quant au cahier des charges relatif à l'audit de notre solution téléphonique,
- un bilan détaillé des micro-casques à la DIS,
- les mesures du bruit ambiant,
- l'information effectuée auprès des agents,
- point d'étape sur la mise en place d'un partenariat avec un ou plusieurs ORL avec la DIS,
- le calendrier des remplacements des autocom.

Merci de votre écoute,